

DEPARTEMENT DE SAONE-&-LOIRE COMMUNAUTE URBAINE CREUSOT MONTCEAU	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
	RAPPORT N° IV-9 19SGADL0252

**SEANCE DU
19 DÉCEMBRE 2019**

Nombre de conseillers en exercice : 71
Nombre de conseillers présents : 50
Date de convocation : 13 décembre 2019
Date d'affichage : 20 décembre 2019

OBJET : Agence Ecosphère - Attribution d'une subvention - Autorisation de signature de la convention d'objectifs 2020
--

Nombre de Conseillers ayant pris part au vote : 57
Nombre de Conseillers ayant voté pour : 57
Nombre de Conseillers ayant voté contre : 0
Nombre de Conseillers s'étant abstenus : 0
Nombre de Conseillers : <ul style="list-style-type: none"> • ayant donné pouvoir : 7 • n'ayant pas donné pouvoir : 14

L'AN DEUX MIL DIX NEUF, le 19 décembre à dix-huit heures trente le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance, Salle de rencontre de l'ALTO - 2, avenue François MITTERRAND - 71200 LE CREUSOT, sous la présidence de **M. David MARTI, président.**

ETAIENT PRESENTS :

Mme Evelynne COUILLEROT - M. Gilles DUTREMBLE - M. Jean-François JAUNET - Mme Sylvie LECOEUR - Mme Frédérique LEMOINE - M. Jérémy PINTO - Mme Montserrat REYES - M. Laurent SELVEZ - M. Jean-Yves VERNOCHE

VICE-PRESIDENTS

M. Abdoukader ATTEYE - M. Alain BALLOT - Mme Josiane BERARD - Mme Jocelyne BLONDEAU-CIMAN - Mme Catherine BUCHAUDON - M. Roger BURTIN - Mme Edith CALDERON - M. Christian CATON - M. Michel CHAVOT - M. Gilbert COULON - Mme Catherine DESPLANCHES - M. Lionel DUBAND - M. Lionel DUPARAY - M. Bernard DURAND - Mme Marie-France FERRY - M. Jean-Marc FRIZOT - M. Roland FUCHET - M. Sébastien GANE - Mme Josiane GENEVOIS - M. Jean GIRARDON - M. Pierre-Etienne GRAFFARD - M. Jean-Marc HIPPOLYTE - M. Georges LACOUR - M. Charles LANDRE - M. Jean-Claude LARONDE - Mme Chantal LEBEAU - M. Jean-Paul LUARD - M. Marc MAILLIOT - M. Luis-Filipe MARTINS - Mme Catherine MATRAT - Mme Paulette MATRAY - M. Claudius MICHEL - M. Felix MORENO - M. Jean PISSELOUP - M. Dominique RAVAUULT - M. Bernard REPY - M. Marc REPY - M. Enio SALCE - M. Guy SOUVIGNY - M. Michel TRAMOY - M. Noël VALETTE -

CONSEILLERS

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :

M. Philippe BAUMEL
Mme Marie-Thérèse FRIZOT
M. Jean-Luc GISCLON
M. Gérard GRONFIER
Mme Marie-Claude JARROT
M. Jean-Claude LAGRANGE
M. Didier LAUBERAT
M. David MARTI
Mme Laëtitia MARTINEZ
M. Hervé MAZUREK
M. Daniel MEUNIER
M. Olivier PERRET
M. Alain PHILIBERT
M. Cyrille POLITI
Mme GRAZIA (pouvoir à M. Noël VALETTE)
M. SIGNOL (pouvoir à M. Charles LANDRE)
Mme POULIOS (pouvoir à Mme Montserrat REYES)
Mme GOSSE (pouvoir à M. Jean-Claude LARONDE)
Mme BUCHALIK (pouvoir à M. Christian CATON)
Mme ROUSSEAU (pouvoir à Mme Frédérique LEMOINE)
Mme RAMES (pouvoir à Mme Josiane GENEVOIS)

SECRETARE DE SEANCE :

M. Lionel DUBAND



Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 9-1 définissant la notion de subvention ;

Vu l'article 10 de la même loi relatif aux conditions de versement d'une subvention par une autorité administrative ;

Vu le décret n°2001-495 du 06 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 précité ;

Vu la demande de subvention formulée par l'association Ecosphère ;

Le rapporteur expose :

« Créée le 1^{er} mai 2015, l'association Ecosphère a pour objet d'accompagner la structuration et l'animation de filières d'excellence et d'assurer l'émergence et le développement de projets industriels collectifs sur le territoire de la Communauté Urbaine Creusot Montceau.

Sa création résulte de la volonté conjointe de la communauté urbaine, d'industriels locaux et des acteurs du développement économique, de renforcer l'accompagnement des entreprises en faveur de l'émergence d'actions collectives innovantes, porteuses de création de richesse et d'emploi sur le bassin.

L'action de l'association est centrée autour des 5 axes prioritaires suivants :

- Favoriser les actions collectives des entreprises du territoire pour leur permettre d'identifier de nouvelles opportunités commerciales
- Développer l'innovation sur le territoire
- Animer le partenariat entre les acteurs de l'éducation, de la formation et de l'emploi
- Identifier et développer des besoins d'investissements collectifs au service des filières d'excellence
- Assurer la promotion des filières d'excellence du territoire auprès des acteurs économiques.

L'association intervient prioritairement en faveur de la structuration et du développement de 2 filières :

- Mécanique et maintenance ferroviaire, à travers la marque « MECATEAMCLUSTER »
- Métallurgie des poudres, à travers le projet dénommé « EXCALIBURE »

Filière mécanique et maintenance ferroviaire :

La commission « développement commercial et export » a pour objectif d'apporter une dimension commerciale au cluster, c'est-à-dire d'amener de la valeur ajoutée aux adhérents et permettre ainsi la pérennité de l'activité du cluster en favorisant les partenariats interentreprises. Il s'agit également de promouvoir le cluster auprès de la filière ferroviaire française et d'identifier des opportunités d'affaires nationales ou internationales pour tous les adhérents, grâce notamment à la participation à des événements et salons.

La commission « innovation » qualifie une thématique générale autour du chantier ferroviaire du futur qui se définit comme plus sûr, plus écologique et plus économique. Il doit se concevoir dès maintenant pour accompagner la forte dynamique de la demande dans un contexte économique plus rigoureux et contraint.

La commission « emploi et formation » a initié en septembre 2012, grâce à une concertation renforcée entre les entreprises et les acteurs publics de la formation (Education nationale et Institut Universitaire de Technologie de Bourgogne), des formations initiales en alternance avec une coloration ferroviaire.

Un effort tout particulier sera également mis en œuvre dans la politique de prospection et de recherche d'étudiants et de demandeurs d'emplois afin d'attirer de nouveaux profils vers des métiers. Il s'agit notamment de doter le cluster d'une équipe de prospection dédiée afin de

détecter de nouvelles opportunités au sein des entreprises.

Pour 2020, Mecateamcluster® doit maintenir ses efforts et son ambition à l'échelle nationale mais également en se créant des opportunités à l'internationale. Enfin, dans un souci de pérennité et de pertinence vis-à-vis de ses adhérents, le cluster se doit d'innover et de proposer de nouvelles actions permettant de poursuivre la dynamique engagée depuis plusieurs années.

Filière métallurgie des poudres :

Le projet d'émergence du cluster EXCALIBURE s'inscrit dans l'une des 7 priorités d'actions définies par la Nouvelle France Industrielle afin de soutenir le développement de l'offre dans les technologies de production clés 2020 car la réalisation de pièces par ces techniques permet de :

1. Limiter notablement les opérations d'usinage et donc de réduire la consommation de matières premières ;
2. Réaliser des pièces en alliages « spécifiques » souvent non réalisables par les procédés traditionnels (amélioration de la performance des pièces en service) ;
3. Fabriquer des pièces « multi-matériaux », suivant le besoin industriel en complémentarité avec les méthodes additives. (Cf. les programmes FUI ENERPOUDRE et HIPPI labélisés par le pôle de compétitivités Nuclear Valley) ;
4. Traiter les pièces provenant de la fonderie ou par fabrication additive pour fermer de manière isotrope la porosité résiduelle afin d'assurer une qualité constante ;
5. Travailler sur la mise en forme des poudres dites « standards » afin de répondre aux spécifications des industriels en leur donnant une véritable valeur ajoutée.

Le projet a pour ambition de réunir, au sein d'une même association, l'ensemble des industriels souhaitant intégrer le procédé de CIC dans leurs stratégies de développement mais également les laboratoires universitaires qui développent des programmes de R&D en lien avec la métallurgie des poudres. Il s'agit ainsi de créer l'environnement propice pour le développement de la technologie en mettant à disposition des industriels, des moyens de R&D et humains pour la fabrication de prototypes de pièces métalliques et/ou céramiques de grandes dimensions et/ou de forme complexe réalisés par MdP. De plus, des études de contrôle et de durabilité ainsi qu'une analyse de la faisabilité économique des prototypes seront proposées aux clients.

L'objectif est de favoriser l'émergence d'une véritable filière française en métallurgie des poudres pour la mise en œuvre des technologies : de frittage sous charge de poudres métalliques ou céramiques, d'assemblage à l'état solide par diffusion, de prototypage rapide répondant aux besoins des industriels. Ce centre est plurisectoriel et servira tous les domaines industriels comme l'Aéronautique, le Nucléaire, l'énergie, la pétrochimie, l'automobile, l'Oil&Gas et la Défense entre autres qui fabriquent ce type de pièces ou d'assemblages.

Pour mettre en œuvre ce plan d'action, le budget prévisionnel de l'association s'élève à 615 950 € et l'association Ecosphère a sollicité le soutien financier de la CUCM à hauteur de 290 000 € au titre de l'année 2020.

La subvention sollicitée, représentant environ 47 % du budget de l'association, vise à permettre la poursuite des actions menées. Elle se répartit selon le plan de financement suivant :

Budget global : 615 950,98 €
Subvention CUCM : 290 000,00 €

Actions	Montant	Part CUCM
Agence Ecosphère : prospection, marketing, gestion administrative	150 000,00 €	120 000,00 €
Filière EXCALIBURE	139 531,13 €	60 000,00 €
Filière MECATEAMCLUSTER	326 419,85 €	110 000,00 €
TOTAL	615 950,98 €	290 000,00 €

La communauté urbaine entend aider l'association, tout en respectant son autonomie, par l'allocation de moyens financiers. Compte tenu du montant sollicité, les modalités de versement de cette subvention sont formalisées dans une convention d'objectifs qui précise les engagements réciproques des parties. Cette convention est prévue pour une durée d'un an.

Il vous est donc proposé d'approuver les termes de la convention d'objectifs à intervenir avec l'association Ecosphère au titre de l'année 2020, d'autoriser le versement de la subvention afférente et d'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE CONSEIL,
Après en avoir débattu,
Après en avoir délibéré,
Etant précisé que M. David MARTI, M. Jean-Claude LAGRANGE, Mme Laëtizia MARTINEZ, M. Daniel MEUNIER, M. Cyrille POLITI, M. Jean-Luc GISCLON, M. Philippe BAUMEL, M. Hervé MAZUREK, M. Olivier PERRET, M. Alain PHILIBERT, M. Didier LAUBERAT, Mme Marie-Claude JARROT intéressés à l'affaire n'ont pas pris part au vote,
DECIDE

- D'approuver les termes de la convention d'objectifs à intervenir avec l'association Ecosphère au titre de l'année 2020 ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention d'objectifs ;
- D'autoriser le versement d'une subvention d'un montant de 290 000 € ;
- D'imputer les dépenses sur les crédits inscrits au budget principal 2020.

Certifié pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le 20 décembre 2019
et publié, affiché ou notifié le 20 décembre 2019

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
La vice-présidente,

Evelyne COUILLEROT



LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
La vice-présidente,

Evelyne COUILLEROT



CONVENTION D'OBJECTIFS 2020

PREAMBULE

Issue de la fusion entre l'agence Creusot Montceau Développement et l'association « Engins mobiles », porteuse de la grappe d'entreprises Mecateam, l'Agence Ecosphère a été créée le 1^{er} mai 2015, dans l'objectif de favoriser la structuration et le développement de filières d'excellence sur le territoire de la communauté urbaine et d'accompagner l'émergence de projet industriels mutualisés créateurs d'emplois.

Sa création résulte de la volonté conjointe de la communauté urbaine, d'industriels locaux et des acteurs du développement économique, de renforcer l'accompagnement des entreprises en faveur de l'émergence d'actions collectives innovantes, porteuses de création de richesse et d'emploi sur le bassin.

L'action de l'association est centrée autour des 5 axes prioritaires suivants :

- Favoriser les actions collectives des entreprises du territoire pour leur permettre d'identifier de nouvelles opportunités commerciales
- Développer l'innovation sur le territoire
- Animer le partenariat entre les acteurs de l'éducation, de la formation et de l'emploi
- Identifier et développer des besoins d'investissements collectifs au service des filières d'excellence
- Assurer la promotion des filières d'excellence du territoire auprès des acteurs économiques.

L'association intervient prioritairement en faveur de la structuration et du développement de 2 filières :

- Mécanique et maintenance ferroviaire, à travers la marque « MECATEAMCLUSTER »
- Métallurgie des poudres, à travers le projet dénommé « EXCALIBURE »

La Communauté Urbaine Creusot Montceau entend poursuivre son soutien à l'association, tout en respectant son autonomie, par l'attribution d'une subvention affectée au fonctionnement de la structure et d'une aide indirecte sous forme de mise à disposition de locaux.

L'établissement d'une convention d'objectifs entre la communauté urbaine et l'Agence Ecosphère permet d'établir des priorités, de clarifier les engagements réciproques en fonction des résultats attendus et de définir l'objet, le montant ainsi que les conditions d'utilisation et de contrôle de la subvention allouée.

=====

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10 traitant des relations financières entre les autorités administratives et les associations qu'elles subventionnent.

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de la loi précitée.

Vu la demande de soutien financier de l'association Ecosphère,

ENTRE LES SOUSSIGNES :

La Communauté urbaine Creusot Montceau – créée par décret n° 70-37 du 13 janvier 1970 et domiciliée au Château de La Verrerie – LE CREUSOT – représentée par son Président, Monsieur David MARTI agissant en vertu d'une délibération en date du 19 Décembre 2019, ci-après dénommée « la Communauté urbaine »

ET,

L'association Agence Ecosphère - plateforme de soutien aux secteurs industriels d'excellence du territoire Creusot-Montceau, inscrite sous le SIRET : 811 174 259 00010 et dont le Siège social est Parc d'Activités Coriolis TGV - Rue Evariste Galois à TORCY, représentée par son Président, Jean-Claude LAGRANGE, ci-après dénommée « Ecosphère ».

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de préciser le partenariat établi entre La communauté urbaine et l'association Ecosphère et d'en fixer les conditions en cohérence avec l'exercice des missions de cette dernière telles que définies dans ses statuts. Elle définit les objectifs sur lesquels portent les engagements de chacune des parties et précise les résultats attendus.

ARTICLE 2 : OBJECTIFS DE LA CONVENTION

La communauté urbaine s'engage en faveur de la création d'activité et d'emploi et soutient à ce titre les actions contribuant à la mise en œuvre de sa stratégie de développement économique du territoire.

Dans ce cadre, la communauté urbaine soutient Ecosphère à travers une aide financière et la mise à disposition de locaux, pour mettre en œuvre des actions collectives tendant à la structuration, au développement et à la promotion des filières industrielles d'excellence de son territoire.

ARTICLE 3 : LES ENGAGEMENTS RECIPROQUES

❖ Les engagements de « La Communauté urbaine »

La communauté urbaine reconnaît l'objectif général et les finalités d'Ecosphère tels que définis dans ses statuts, à savoir « concevoir et mettre en œuvre des actions collectives, en cohérence avec les politiques économiques européenne, nationale et régionale ».

Le conseil communautaire de la communauté urbaine a proposé d'attribuer à Ecosphère

une subvention d'un montant de 290.000 euros, correspondant au montant sollicité dans la demande d'aide financière formulée par l'association.

Il est également précisé qu'une partie du montant du loyer des locaux occupés par l'association au Parc d'activités Coriolis TGV, Rue Evariste Galois, 71210 Torcy est prise en charge par la CUCM, pour un montant de 15 840 € par an.

La communauté urbaine s'engage enfin à mettre en œuvre un comité technique permettant l'exécution de la présente convention.

❖ **Les engagements de l'Agence Ecosphère :**

L'Agence Ecosphère s'engage à fournir à La Communauté urbaine les documents suivants :

- les statuts, la composition de son Conseil d'Administration ainsi que les membres de son Bureau et, éventuellement, toutes modifications ultérieures
- le récépissé de déclaration de l'association à la Préfecture ainsi que la date d'insertion au Journal Officiel de son rendu public
- la demande de subvention, accompagnée du plan d'actions détaillé, du budget prévisionnel global et du plan de financement où apparaît obligatoirement l'aide financière sollicitée auprès de La communauté urbaine
- la délibération de l'organe compétent sollicitant la subvention de La communauté urbaine
- une attestation sur l'honneur précisant que Ecosphère est en situation régulière à l'égard de la réglementation en vigueur, notamment sociale et fiscale
- un relevé d'identité bancaire ou postal original

Ecosphère s'engage à mettre en œuvre un plan d'actions correspondant aux objectifs définis à l'article 4 de la présente convention.

Ecosphère s'engage à respecter les dispositions prévues aux articles 3, 4 et 6 de la présente Convention et à remettre une évaluation quantitative, qualitative et financière des actions réalisées en 2020.

ARTICLE 4 : LES OBJECTIFS DES PARTIES

La communauté urbaine et Ecosphère ont convenu de la mise en place d'objectifs, permettant de définir, dans un partenariat clarifié et contractualisé, les engagements de chacune des parties et les résultats attendus.

Au cours de l'année 2020, l'action de développement économique de Ecosphère sera centrée sur les deux filières prioritaires identifiées sur le territoire et selon les objectifs énoncés dans les fiches actions annexées à la présente convention, respectivement pour les filières engins de travaux ferroviaires (Mecateam Cluster) et métallurgie des poudres (Projet ExcaliburE)

De manière générale, l'agence Ecosphère assurera la promotion globale de ces filières et la prospection d'entreprises dans l'objectif de contribuer à l'attractivité économique de la communauté urbaine en France et plus particulièrement en Région Bourgogne Franche Comté.

L'Agence Ecosphère mettra en œuvre ses missions dans un cadre partenarial, en associant les services de la communauté urbaine à l'ensemble des actions recoupant leurs champs de compétences. L'association effectuera auprès de la communauté urbaine

un reporting régulier des actions menées et de l'avancement de ses missions.

ARTICLE 5 : MODALITES DE VERSEMENT

La subvention de la communauté urbaine, d'un montant de 290.000 euros, sera créditée au compte de Ecosphère selon les procédures comptables en vigueur et comme suit :

- Acompte de 25% (soit 72.500€) en février 2020
- Acompte de 50% (soit 145.000 €) en mai 2020
- Solde de 25% (soit 72.500 €) en septembre 2020

ARTICLE 6 : CLAUSES PARTICULIERES

- Obligations :

Ecosphère s'engage à fournir au plus tard le 30 juin 2020 :

- les bilans et compte de résultat détaillés et certifiés du dernier exercice, faisant apparaître la subvention de « La Communauté urbaine », conformément à l'article L 1611 - 4 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- un compte présentant l'emploi de la subvention de « La Communauté urbaine » ainsi qu'un rapport annuel d'activité de l'association. Ces éléments seront appréciés par le Comité technique visé à l'article 3.

Les pièces demandées sont adressées par voie électronique et par courrier au Président de « la Communauté urbaine ».

- Vérifications :

Ecosphère s'engage à faciliter toute demande de vérification par la Communauté urbaine, à justifier sur sa demande de l'utilisation de la subvention, notamment par l'accès à sa comptabilité et à toute pièce justificative des dépenses et / ou autre document dont la production serait jugée utile.

Cette vérification est réalisée par la Communauté urbaine.

- Sanctions :

En cas de non-respect de l'article 15 de la loi n°94 - 665 du 4 août 1994, de non-exécution, de retard significatif ou de modification substantielle sans accord écrit de la communauté urbaine de l'usage de la subvention communautaire, cette dernière peut suspendre ou diminuer le montant du versement, remettre en cause le montant de la subvention ou exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées.

Dans tous les cas, Ecosphère sera mise à même de présenter ses observations à la Communauté urbaine.

ARTICLE 7 : DUREE ET RESILIATION DE LA CONVENTION

La présente convention est consentie pour une durée d'un an à compter de sa signature sauf dénonciation expresse adressée trois mois à l'avance par l'une ou l'autre des parties, par lettre recommandée avec accusé de réception.

En cas de non-respect, par l'une ou l'autre des parties, des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

En cas de résiliation de la convention aux torts de l'Agence Ecosphère, la subvention versée sera remboursée au prorata de la durée d'exécution.

Fait à Le Creusot le

Le Président de la Communauté urbaine,
Pour le Président et par délégation,
La vice-présidente,

Le Président de l'agence Ecosphère,

Mme Evelyne COUILLEROT

M. Jean-Claude LAGRANGE

Fiche action n° 1 :

Agence Ecosphère – MECATEAMCLUSTER

Principales actions d'animation et de développement de la filière

Vie du réseau (administration et communication) :

- Poursuivre le développement de la grappe d'entreprises, gestion des adhésions,
- Animation du réseau,
- Organisation des réunions du comité stratégique et des assemblées plénières,
- Communication interne/externe (newsletter, site internet, réseaux sociaux, rapport d'activités...).

Promotion de la filière :

- Présence au sein de la fédération des industries ferroviaires et notamment des groupements « clusters » et « infrastructures »,
- Présence au comité stratégique nationale de la filière ferroviaire.

Développement commercial :

- Organisation des réunions de la commission développement commercial et de la commission export,
- Mise en place de moyens de prospections dédiées à la détection d'opportunités commerciales pour les adhérents,
- Mise en place d'une prospection ciblée pour faire la promotion des opportunités d'implantation sur la plateforme Mecateam (terrains, bâtiments, bureaux, salles TP, box....) ;
- Salon professionnel (SIFER),
- Missions exports : Belgique, Suisse....
- Convention d'affaires Mecateameetings

Innovation collaborative :

- Organisation et animation des groupes de travaux collaboratifs sur les principaux thèmes suivants :
 1. Le chantier ferroviaire du futur (électrification et sécurité sur les chantiers en lien avec les pôles de compétitivités, étude exploratoire autour de l'hydrogène) ;
 2. L'optimisation des processus de maintenance des engins.
- Organisation des réunions, animation des débats, rédactions des relevés de conclusions de chaque réunion,
- Identification d'appel à projets ou de financements possibles en cas de succès des groupes de travail,

Emploi et formation :

- Organisation et animation de la commission,
- Prospection pour la détection d'entreprises susceptibles de prendre des alternants,
- Promotion de la filière auprès des étudiants, jeunes et demandeurs d'emplois,
- Présences sur des salons Régionaux sur les thèmes de l'apprentissage et l'alternance,
- Présences et expositions sur des salons nationaux,
- Sélection des dossiers de candidature en amont du recrutement par les entreprises.

Programme des investissements d'avenir :

- **Suivi opérationnel de l'AAP filière stratégique pour le développement du programme Mecateamplatform :**
 1. Animation du comité de pilotage et de coordination des travaux,
 2. Suivi spécifique des SAS projets,
 3. Suivi de la convention et des appels de fonds en lien avec BPI France.

- **Suivi opérationnel du Programme investissement d'avenir - Partenariats pour la formation Professionnelle et l'emploi.**
 1. Pilotage pour la création des sociétés de portage du programme en lien avec les entreprises,
 2. Mise en place du comité de suivi du programme,
 3. Suivi de la convention et des appels de fonds en lien avec la Caisse des Dépôts.

- **Identification et montage, le cas échéant, de dossiers de candidature dans le cadre du PIA 3 régionalisé (innovation, formation...).**

Fiche action n° 2 : Agence Ecosphère – EXCALIBURE

En février 2017, l'agence Ecosphère, l'université de Bourgogne et le Pôle de Compétitivité Nuclear Valley ont créé l'association Excalibure.

En tant que membre fondateur et dans le cadre de la répartition des responsabilités entre les trois membres, l'association Ecosphère est en charge de la gestion administrative et opérationnelle de cette nouvelle structure.

Dans ce cadre, les principales actions d'animation réalisées par l'agence Ecosphère sont :

Vie du réseau (administration) :

- Poursuivre le développement de la grappe d'entreprises, gestion des adhésions,
- Organisation des conseils d'administration,
- Participation au comité de Pilotage en lien avec la CuCM, la Région Bourgogne Franche-Comté, la Direccte...

Contribution pour la création du futur centre de R&D mutualisé :

- Pilotage et réalisation d'une étude pour la structuration de la filière métallurgie des poudres ;
- Identification et constitution (le cas échéant) d'un dossier de candidature dans le cadre des PIA 3 – constitution d'une filière stratégique à l'échelle Nationale et d'équipements de R&D mutualisés ;
- Réalisation du business plan de l'association Excalibure en lien avec le futur bâtiment et la presse CIC ;
- Réalisation du plan de financement du futur bâtiment destiné à l'accueil du futur centre de R&D.
- Recherche de financements pour le futur bâtiment.

Contribution dans le cadre de la promotion de la filière :

- Mise en place d'un plan de communication interne/externe (newsletter, site internet, réseaux sociaux, rapport d'activités...),
- Réflexion autour de la création d'un lotissement (en lien avec le futur centre de R&D) autour de la thématique « métallurgie des poudres » et des compétences associées,
- Réflexion autour d'une stratégie de promotion/ prospection en vue d'attirer des activités complémentaires au futur centre de R&D.